

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 45 (1900)  
**Heft:** 9

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Autor:** E.M.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## BIBLIOGRAPHIE

*Le dressage des chevaux à la Régie fédérale des chevaux à Thoune* (Die Pferdedressur and der Eidg. Pferde-Regie-Anstalt) par J. Schwendimann, capitaine. — Une brochure in-8. — Thoune 1900. — Editée par l'auteur.

On dit que les cavaliers n'écrivent pas. Cet axiome a des exceptions, le capitaine Schwendimann nous en donne la preuve. Il vient de publier, en une jolie plaquette d'une centaine de pages, un traité sur le dressage du cheval — et plus particulièrement du cheval militaire tel qu'il le faut en Suisse — brochure aussi soignée dans la forme que solide dans le fond. Elle dénote de la part de l'auteur, qui dirige, comme on sait, effectivement la Régie des chevaux, sous la haute supervision du colonel Vigier, une connaissance de son sujet, de ses élèves, des exigences toutes spéciales de notre pays, où les chevaux fédéraux changent si souvent de main, une connaissance, disons-nous, extrêmement complète qui inspire la meilleure confiance dans la méthode appliquée à Thoune et dans les résultats qu'on en obtient.

Dans la préface de sa brochure, le capitaine Schwendimann fait un court historique de la « Régie » ; il nous apprend qu'aujourd'hui elle compte environ 600 chevaux, au nombre desquels on trouve 240 chevaux de race irlandaise, — qu'on a reconnu convenir admirablement à notre pays, — une centaine de chevaux hongrois, environ 80 normands et 65 chevaux élevés en Suisse. On y voit également quelques pur-sang et quelques chevaux d'origine américaine.

Ed. M.

*Contribution à l'instruction de l'artillerie de campagne* (Zur Ausbildung der Feld-Artillerie). Etude de O. Layriz, lieutenant-colonel A. D. — Une brochure in-8° de 116 pages. — Berlin. R. Eisenschmidt. — Prix 2 marks.

Développer l'instruction de l'artillerie de campagne, telle est la tâche que s'est tracée depuis quelques années le lieutenant-colonel Layriz, dont les travaux antérieurs dans le même ordre d'idées avaient déjà provoqué dans le monde artiller un vif mouvement de sensation. On se souvient de sa première publication de 1897 sur l'*Artillerie de campagne dans les combats de l'avenir et son développement en vue de la guerre*.

La méthode qu'emploie l'auteur dans ses ouvrages est celle de la démonstration. Il appuie ses thèses et les motive par des exemples tirés des guerres récentes, celle de 1870-71 en particulier. Il cherche à démontrer dans sa dernière publication la nécessité du développement physique du soldat d'artillerie et l'utilité pour lui aussi de la gymnastique ; il demande qu'on s'occupe davantage de sa culture morale, ces deux facteurs réunis procurant aux hommes l'initiative, l'indépendance, le sang-froid, ces qualités précieuses à la guerre, même pour le simple soldat.

Les conducteurs doivent être à même aussi de venir en aide aux canonniers ; ces derniers, à leur tour, auront à porter secours aux attelages dans les endroits pénibles ou dangereux de la route. En outre, l'artillerie doit être exercée à fournir de longues étapes, ou à donner dans de mauvais terrains de forts coups de collier. Dans ces cas particuliers, les conducteurs auront à exécuter de fortes marches à pied à côté de leurs chevaux ; les attelages devront s'accoutumer à tirer seuls.

Pour les officiers suisses, ce chapitre est peut-être celui qui mérite le plus leur attention, à ce titre surtout que cette façon de ménager les chevaux n'est pas toujours aussi répandue dans notre artillerie qu'elle pourrait et devrait l'être.

Sachons gré au lieutenant-colonel Layriz de nous y avoir rendus attentifs et d'avoir fourni dans sa brochure de judicieux conseils, applicables dans toutes les armées.

Ed. M.